

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1511

présenté par  
M. Berta, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 26, supprimer les mots :

« ou ne vise pas à améliorer la connaissance de la biologie humaine ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir au texte adopté par l'Assemblée nationale.